

Pour diffusion immédiate

LE PREMIER PLAN DIRECTEUR DES PARCS INDUSTRIELS ET DES ESPACES TECHNOLOGIQUES DE LÉVIS : UN OUTIL POUR ENCADRER ET STIMULER NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Lévis, le 30 octobre 2003. - Un jalon important de l'édification de la ville nouvelle de Lévis sera posé au cours des prochains mois avec la réalisation de son premier Plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques.

Le maire de Lévis, monsieur Jean Garon, entouré de plusieurs membres du Conseil municipal, a annoncé aujourd'hui l'octroi d'un contrat de 71 000 \$ à la firme Groupe conseil Génivar inc. retenue à la suite d'un appel d'offres pour la réalisation de cette étude stratégique d'ici la fin mars 2004. «Le Plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques aidera Lévis à relever le défi d'un développement économique respectueux de la qualité de vie des résidents, et en mesure d'utiliser de façon optimale les divers potentiels de l'ensemble de son territoire, selon le concept d'un corridor de développement plutôt que d'un méga parc technologique centralisé », a déclaré M. Garon.

Selon M. Garon, il faut mettre la réalisation du Plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques en parallèle avec la stratégie de développement des grands parcs mise de l'avant par son administration. «La vision de l'avenir de la grande ville de Lévis qui découle du Sommet tenu en juin dernier est celle d'un territoire magnifique, en bordure du Saint-Laurent, parsemé de grands parcs publics dédiés à la conservation de la nature et où les fonctions commerciales et industrielles s'intercaleront de façon harmonieuse parce que, dotés de bons outils de prise de décision, il nous sera possible plus que jamais de mettre les bonnes choses à la bonne place », a poursuivi le maire.

Le Plan directeur s'inspirera des nombreuses études et documents de planification réalisés par les anciennes villes, qui étaient toutes soucieuses d'un développement harmonieux de leur territoire, mais avec la perspective d'une vision intégrée que permet maintenant l'existence d'une seule ville. La démarche a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des élus lors d'une séance spéciale du Comité plénier de la Ville.

Un diagnostic et un plan d'action

Le mandat confié à Groupe conseil Génivar vise à préparer un diagnostic de la situation des différentes zones industrielles de même qu'un plan d'action visant le développement et l'aménagement des espaces industriels et technologiques en mesure de répondre aux besoins présents et futurs de la Ville à cet égard.

La nécessité de cette étude part du constat suivant : la ville de Lévis compte actuellement 16 zones industrielles sur son territoire, de même que quelques sites à caractère technologique. Malgré ce nombre élevé, la réserve foncière industrielle s'avère faible et se concentre dans les trois parcs industriels de Bernières, Lauzon et Saint-Romuald n° 2. En outre, le nombre de terrains viabilisés à des fins industrielles est restreint, des contraintes existent à certains endroits quant à la capacité portante et aux réseaux d'infrastructure (voirie, aqueduc et égoût) et les règlements de zonage ne sont pas toujours bien adaptés.

« Notre capacité d'accueil de nouveaux investisseurs industriels et technologiques demeure très concurrentielle, comme des investissements récents l'ont démontré, mais nous pouvons faire mieux et, surtout, il nous faut préparer l'avenir », a indiqué M. Garon. En effet, les paramètres du développement économique vont évoluer rapidement au cours des prochaines années, les villes étant appelées à jouer un rôle toujours plus actif dans la promotion et la mise en valeur de leur territoire et les milieux qui se reposeront sur leurs lauriers seront rapidement dépassés.

La municipalité entend donc identifier les nouveaux espaces industriels et technologiques possibles tout en optimisant l'organisation des parcs et espaces industriels existants, dans le contexte plus global du développement économique de Lévis.

En ce sens, l'étude Genivar doit répondre à plusieurs questions concernant le développement et la mise en valeur des espaces industriels et technologiques sur le territoire de la ville. L'étude devra notamment identifier les sites potentiels; proposer une stratégie de développement des espaces existants et nouveaux; développer un concept d'aménagement des parcs industriels et finalement élaborer un plan d'action ainsi qu'un mode de gestion de l'ensemble de ces espaces.

Pour veiller à l'exécution de cette étude, un comité de suivi a été formé et placé sous la coordination du Directeur du développement économique de la Ville de Lévis. Ce comité se compose d'une douzaine de personnes provenant du milieu municipal, de représentants du CLD de Lévis, du Cégep de Lévis-Lauzon, du Centre de robotique industrielle, de TransBiotech, de Ag Biocentre. Il comprend enfin un représentant de la direction régionale du ministère du Développement économique et régional en qualité d'observateur. Par ailleurs, les principaux promoteurs immobiliers du territoire seront consultés dans le cadre de cette démarche.